
Conseil professionnel Poste et Télécom

Démographie et emploi : des mesures s'imposent !

Le Conseil professionnel Poste et Télécom de la CESI demande que des mesures soient prises rapidement afin d'accompagner et de maîtriser les effets du changement démographique sur le monde du travail.

L'importance des travailleuses et des travailleurs âgés pour le marché du travail n'a cessé de croître dans la discussion sociale, économique et politique. Pourtant, la route est encore longue vers un marché du travail bien adapté à la démographie lorsque des études montrent que les employeurs préfèrent recruter à l'étranger plutôt que d'embaucher des travailleurs d'un certain âge ou que les médias rapportent que les licenciements de travailleurs âgés sont en augmentation.

Année après année, la société ne cesse de vieillir. Cela a des conséquences sur la vie active : la part des salariés plus âgés augmente constamment. Comme toutes les générations, celle des salariés plus âgés a, elle aussi, des besoins et des requêtes spécifiques dans son monde du travail.

Le Conseil professionnel Poste et Télécom de la CESI formule 3 exigences :

Eviter les licenciements et combattre le chômage pour les travailleuses et les travailleurs de plus de 50 ans. Pour ce faire, il faut :

- Maintenir l'employabilité par la formation continue et la reconversion professionnelle
- Mettre en place des modèles de temps de travail adaptés et introduire des temps partiels « senior » volontaires
- Permettre la mise en œuvre de retraites flexibles
- Favoriser le maintien des emplois par un encouragement financier à l'intention des responsables des entreprises qui évitent ou restreignent fortement les licenciements

Permettre aux travailleuses et travailleurs âgés de partir à la retraite en bonne santé. Pour ce faire, il faut :

- Mieux répartir l'activité professionnelle en adaptant l'organisation du travail
- Respecter l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et lutter ainsi contre les dommages causés par le stress et la pression toujours plus forte au travail

- Introduire un compte pénibilité (compenser les travaux pénibles, définis au préalable par les partenaires sociaux), par un départ anticipé à la retraite
Garantir une retraite décente. Pour ce faire il faut :
- Augmenter le salaire minimum
- Déplafonner les cotisations pour les hauts salaires
- Lutter contre la généralisation des temps partiels contraints

Avec ses revendications, le Conseil professionnel Poste et Télécom de la CESI donne la direction à suivre pour garantir un monde du travail qui respecte mieux les besoins des salariés plus âgés et tienne compte des effets des changements démographiques.